

Procuration (permis et certificats)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé peut formuler une demande de permis ou certificat.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou par le formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : **VILLE DE LAVAL**
Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté
480, boulevard Armand-Frappier
C.P. 422, Succ. St-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4

De : _____
Nom du propriétaire

Adresse

Référence : _____
Immeuble visé par la demande (adresse, # lot)

Nature de la demande

Monsieur, Madame,

_____ autorise _____
Propriétaire Requéran(e)

à formuler une demande de permis ou certificat auprès de la Ville de Laval pour l'immeuble mentionné ci-dessus.

*Signature du propriétaire ou de l'administrateur
autorisé avec son titre*

no. de la résolution de la compagnie s'il y a lieu

Date